



Ministère de l'immigration,
de l'intégration,
de l'identité nationale
et du développement
solidaire

Infos migrations

Numéro 2 - novembre 2008

Étude

Mixité franco-étrangère : quelle réalité sociale ?

La notion de mariage mixte retenue par l'État civil est fondée sur la mixité nationale au moment du mariage : est considéré comme mariage mixte, toute union entre un étranger et un Français, quelle(s) que soi(en)t leur(s) origine(s).

Or, la réalité migratoire dans la société française est telle aujourd'hui qu'il ne suffit pas de raisonner en termes d'étrangers et de Français. Les populations installées en France et issues de l'immigration entretiennent des liens avec leurs pays d'origine qui sont régulièrement vivés grâce aux alliances avec des personnes originaires de ces pays d'origine. Il peut donc être intéressant de connaître, pour la conjugalité des migrants, les proportions de ces derniers qui s'unissent avec des conjoints français issus eux-mêmes de l'immigration par rapport à ceux qui se marient avec des Français de parents français. Cette définition propose donc une déclinaison plus fine des couples mixtes franco-étrangers que celle habituellement retenue par l'État civil.

Pour répondre à ce questionnement, il a été nécessaire de combiner, aussi bien pour le migrant que pour le conjoint qu'il rejoint, le critère de la nationalité et celui du pays de naissance (cf. tableau 1), pris comme indicateur d'un pays dans lequel la personne a vécu ou grandi⁽¹⁾. Parmi l'ensemble des six configurations de couples possibles, trois (types 1, 3 et 6) représentent à elles seules près de neuf cas sur dix (87,9 %) : elles correspondent aux cas où les deux parents du conjoint français, né en France, sont nés soit tous les deux en France (type 1), soit tous les deux à l'étranger (type 3) et à ceux où les deux parents du conjoint français, né à l'étranger, sont tous les deux eux-mêmes nés à l'étranger (type 6).

Lorsque le conjoint français est né en France de deux parents nés eux-mêmes en France (**type 1**) (31,1% des couples mixtes), il s'agit plus fréquemment de femmes étrangères qui viennent rejoindre des hommes de nationalité française nés de deux parents français (52,4 % contre 47,6 %). On observe une relative dispersion des nationalités du conjoint étranger : on retrouve les pays du Maghreb en tout premier lieu (152 ressortissants d'Algérie, 145 du Maroc et 86 de Tunisie), puis viennent ceux originaires du Cameroun (56), du Sénégal (36), et de la Côte-d'Ivoire (26). Cependant, il existe des singularités selon le sexe : au sein des trois pays du Maghreb, le Maroc se distingue par un relatif équilibre entre hommes et femmes (83 hommes, 62 femmes) alors que pour l'Algérie et la Tunisie, ce sont essentiellement des hommes étrangers qui se marient avec des Françaises (117 hommes sur 152 couples mixtes pour les ressortissants algériens, 77 hommes sur 86 pour les ressortissants tunisiens). Par ailleurs, ce sont uniquement des femmes étrangères qui rejoignent un époux français parmi les ressortissants russes (28) et certaines origines d'Asie (par exemple, la Thaïlande, la Chine, respectivement 15 et 20 étrangères).

Dans le **type 2**, ce sont des unions composées d'un étranger et d'un conjoint français né en France d'un seul parent né en France. Les parents étaient donc probablement également en situation de couple mixte. Dans cette configuration de couples mixtes, ce sont plutôt des hommes étrangers qui viennent rejoindre des femmes de nationalité française (58,9 % contre 41,1 %). Pour la moitié de ces couples (79), le conjoint étranger a la nationalité du pays de naissance du parent étranger. La plupart (69) sont originaires du Maghreb, tout particulièrement d'Algérie (55). Quatre fois sur cinq (66 conjoints), il s'agit du même pays que le père du conjoint français, une fois sur cinq (13 conjoints), il s'agit du même pays que la mère. Ainsi, le cas le plus fréquent ici est celui d'un couple mixte composé d'un Algérien et d'une Française dont le père est né en Algérie.

Les auteurs :

Beate Collet
Maître de
conférence en
sociologie à
Paris IV-Sorbonne

Contact :
beate.collet@
paris-sorbonne.fr

Corinne Régnard
Adjointe au chef de la
division « Enquêtes et
Etudes
statistiques »
au DSED

Contact :
corinne.regnard@
iminidco.gouv.fr

Le type de couple mixte suivant (**type 3**, 28,1 % des couples mixtes) correspond à des unions entre un étranger et un Français né en France de deux parents nés à l'étranger. Là aussi, mais dans une proportion encore plus marquée, ce sont plutôt des hommes étrangers qui viennent rejoindre des Françaises (61,9 % contre 38,1 %). Dans la plupart des cas (669 sur 777), le conjoint étranger a la nationalité du pays de naissance d'au moins un des deux parents du conjoint français (628 pour les deux parents, le reste pour un des deux parents). Ces 669 couples sont surtout composés d'un Français marié à un Maghrébin (374 sont originaires d'Algérie, 100 du Maroc et 94 de Tunisie) ou à un Turc (41). Les migrants de ces quatre pays sont dans environ trois cas sur cinq des hommes. Cette configuration est donc le plus souvent composée d'un Algérien et d'une Française dont les deux parents sont nés en Algérie.

En résumé, au regard de ces trois premières configurations, le cas des couples mixtes dont le conjoint français est né en France de deux parents nés eux-mêmes en France (type 1) concernent davantage des femmes migrantes, qui pour beaucoup sont originaires du continent asiatique ou est-européen. Par ailleurs, pour les originaires du Maghreb, dans une large majorité, ce sont des hommes étrangers qui viennent rejoindre des femmes françaises (types 2 et 3).

Pour les trois autres types, il convient de souligner que cette catégorisation ne permet pas de distinguer les immigrés naturalisés à l'âge adulte des jeunes venus dans le cadre du regroupement familial devenus français et qui donc ont fait tout ou partie leur scolarité en France.

Les unions entre un étranger et un Français né à l'étranger de parents nés en France (**type 4**) semblaient être des cas relativement étonnants de prime abord. Pour autant, lorsqu'on regarde le pays de naissance des conjoints français, il s'agit essentiellement de personnes nées dans un pays du Maghreb (39 conjoints français, dont 28 pour l'Algérie) ou dans un DOM/COM (26 conjoints français). Ceci s'explique assez facilement : une personne née après l'indépendance de l'Algérie est bien née à l'étranger alors que ses parents étaient nés en France. Restent quelques cas, probablement d'enfants d'expatriés. Enfin, lorsque le conjoint français est né en Algérie, il se marie, dans la plupart des cas (25 cas sur 28) avec un Algérien. Et plus généralement, lorsque le conjoint français est né dans un pays du Maghreb, son conjoint est très souvent maghrébin (38 cas sur 39). Par contre, les conjoints étrangers des Français nés dans les DOM/COM⁽²⁾ ont des nationalités diversifiées.

Le **type 5** correspond aux unions dont le conjoint français est né à l'étranger de parents pouvant eux-mêmes être considérés comme couple mixte (l'un est né en France, l'autre à l'étranger). Dans la plupart des cas, il y a une concordance entre le pays de naissance du conjoint étranger et celui du pays de naissance du conjoint français (pour 66 conjoints). Parmi ces couples, cette concordance se poursuit avec le pays de naissance du père du conjoint français (pour 55 conjoints) ou de la mère (pour 11 conjoints). Il s'agit essentiellement de Maghrébins (59 cas sur 66, dont 54 impliquent des originaires d'Algérie). De la même manière que pour le type 2, il semblerait que ce soit les origines liées au père qui soient les plus déterminantes dans ce type de mixité : lorsque le conjoint français a un père d'origine étrangère, il est plus susceptible (que quand la mère est d'origine étrangère) de choisir un conjoint dans le pays d'origine du père.

Le dernier type de couple mixte (**type 6**), composé d'un Français né à l'étranger de parents eux-mêmes nés à l'étranger, représente 28,7 % des couples retenus pour cette analyse. Dans quatre cas sur cinq (628 couples), il y a une correspondance entre le pays de naissance des deux parents, le pays de naissance du conjoint français né à l'étranger et celui du conjoint étranger : pour 420 couples, les deux conjoints sont nés dans un pays du Maghreb (260 pour l'Algérie, 114 pour le Maroc). Pour 37 couples, ils sont originaires de Turquie et pour 17 du Sénégal.

Deux autres informations peuvent compléter cette analyse⁽³⁾ : le pays de la rencontre des conjoints et le pays où a été célébré le mariage.

- Lorsque le conjoint est français, né en France de deux parents eux-mêmes nés en France (pour mémoire, type 1), la rencontre des deux époux s'est produite une fois sur deux en France. Cette proportion est élevée par rapport à l'ensemble des autres types : 52,5 % contre 26,7 %. Et, lorsqu'un étranger vient rejoindre son conjoint français né à l'étranger de deux parents nés à l'étranger (pour mémoire, type 6), il y a concordance entre la nationalité de ce conjoint étranger et le pays de la rencontre dans 71,6 % des cas. Et dans neuf cas sur dix (89,2 %), ce pays correspond également au pays de naissance du conjoint français et de ces deux parents.

1 : Cependant, il convient de noter que dans de rares cas le pays de naissance n'est pas le pays dans lequel la personne a été socialisée.

2 : Il y a probablement une sous-estimation des personnes nées dans les DOM/COM : par défaut, la modalité proposée était « France » sans distinction entre la France métropolitaine et les DOM/COM. L'information pour les DOM/COM n'a donc été recueillie que lorsque la personne interrogée l'a spécifiquement indiquée.

3 : Données non reproduites dans cette étude.

- Lorsque le conjoint est français, né en France de deux parents eux-mêmes nés en France, le mariage est célébré dans 62,5 % des cas en France. Dès que le critère « étranger » rentre en ligne de compte d'une manière ou d'une autre, cette proportion diminue. Ainsi, lorsque le conjoint français est né en France de deux parents nés à l'étranger, la proportion de mariages célébrés en France n'est plus que de 33,8 %.

Ces toutes premières investigations montrent combien la définition de mixité de l'État civil englobe des situations très diverses et ne permet donc pas d'approcher les réalités migratoires complexes que connaît la France de nos jours. Cette analyse montre d'une part que deux tiers des couples mixtes, au sens de l'État civil, se composent de Français qui ont des origines étrangères et d'autre part, que des profils par sexe et par nationalité du conjoint étranger se dessinent.

La notion de mixité adoptée pour cette analyse se restreint cependant au seul champ de la mixité franco-étrangère, alors qu'il existe également des cas de mixité au sein des couples franco-français ou étrangers/étrangers qui ne sont pas étudiés ici. Par ailleurs, ce travail exploratoire ne concerne que les couples mixtes entre un Français et un « primo-arrivant » ressortissant d'un pays tiers⁽⁴⁾. Il devra donc être étendu à l'ensemble des couples mixtes résidant en France pour que les résultats puissent être généralisables.

Tableau 1 : Typologie selon le sexe du conjoint étranger.

	Sexe du conjoint étranger			
	Hommes	Femmes	Ensemble	
			Effectifs	%
1 - Conjoint français, né en France, de deux parents nés en France	408	450	858	31,1
2 - Conjoint français, né en France, d'un seul parent né à l'étranger	93	65	158	5,7
3 - Conjoint français, né en France, de deux parents nés à l'étranger	481	296	777	28,1
4 - Conjoint français, né à l'étranger, de deux parents nés en France	47	50	97	3,5
5 - Conjoint français, né à l'étranger, d'un seul parent né à l'étranger	41	39	80	2,9
6 - Conjoint français, né à l'étranger, de deux parents nés à l'étranger	361	431	792	28,7
Ensemble des couples mixtes	1 431	1 331	2 762	100,0

Source : Enquête DREES PPM, 1ère vague (2006). Exploitation : DPM & B. Collet.
NB : Un dernier type a été isolé de cette analyse dans la mesure où les effectifs ne sont pas suffisants pour pouvoir mener des traitements statistiques (N = 30). Il s'agit des couples mixtes dont on ne connaît pas le pays de naissance du conjoint français et/ou celui de ces parents.

Encadré méthodologique

Cette analyse a été réalisée à partir des données de l'enquête « Parcours et profils des migrants récemment arrivés ou régularisés en France » de la Direction de la Recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques du ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative (DREES), qui permettent de distinguer les rapports à l'immigration des conjoints français sur deux générations. Les personnes interrogées étant des étrangers admis au séjour permanent en France pour la première fois en 2006, il s'agit de résultats établis d'un flux migratoire qui ne représente qu'une partie des couples mixtes résidants en France. Enfin, les données utilisées ici correspondent aux données observées et n'ont pas été pondérées : l'intérêt est de pouvoir décrire des profils de mixité, de présenter des pistes de réflexion et non d'avoir une portée généraliste. .../

4 : De fait, cela exclut de cette analyse les couples mixtes impliquant des ressortissants de l'espace économique européen.

L'Enquête « Parcours et profils des migrants récemment arrivés ou régularisés en France » de la Direction de la Recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques - DREES

Cette enquête vise à mieux connaître les parcours, les différentes trajectoires (résidentielles, professionnelles, familiales) et le recours aux services sociaux des personnes qui viennent d'obtenir un titre de séjour d'au moins un an en France et ayant vocation à s'installer durablement en France. Au-delà, elle interroge également la vision et les attentes que ces migrants ont de la France et comment ces éléments influent sur leurs trajectoires en France. Il s'agit tout particulièrement d'appréhender le projet migratoire, son évolution dans le temps, son caractère individuel ou familial, comment il est modelé par les institutions et les catégories administratives auxquelles le migrant est confronté. Les résultats attendus permettront donc de s'interroger sur l'articulation entre projet migratoire et processus d'intégration.

Cette enquête se déroule en deux vagues. Le terrain de la première a été réalisé entre septembre 2006 et janvier 2007 dans les 30 départements où sont accueillis au moins 25 étrangers par mois. C'est une enquête en face à face traduite en 13 langues et réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 6 280 migrants venant d'obtenir un titre de séjour d'un an au minimum. Au final, ces étrangers représentent 91,5 % des migrants passés par une plate-forme de l'ANAEM entre juin et décembre 2006. La seconde vague ré-interrogera les mêmes personnes un an après environ (le terrain est prévu entre septembre et novembre 2007).

L'interrogation en deux vagues permet d'introduire une temporalité dans l'appréhension du processus d'intégration, et de percevoir d'éventuels liens entre l'évolution du projet migratoire et les conditions de vie rencontrées au cours de la première année avec un titre de séjour.

Les personnes concernées par cette enquête sont les étrangers à qui l'État français a proposé la signature d'un Contrat d'accueil et d'intégration en 2006 :

- les conjoints de Français ;
- les autres parents de Français ; les bénéficiaires du regroupement familial ;
- les réfugiés ou les membres de leur famille ;
- les personnes régularisées du fait de liens personnels et familiaux en France.

Tableau 2 : Typologie selon la nationalité du conjoint étranger.

	Nationalité du conjoint étranger					Ens.
	Algérie	Maroc	Tunisie	Turquie	Autres	
1 - Conjoint français, né en France, de deux parents nés en France	152	145	86	21	454	858
2 - Conjoint français, né en France, d'un seul parent né à l'étranger	71	24	18	4	41	158
3 - Conjoint français, né en France, de deux parents nés à l'étranger	392	128	109	43	105	777
4 - Conjoint français, né à l'étranger, de deux parents nés en France	32	9	10	1	45	97
5 - Conjoint français, né à l'étranger, d'un seul parent né à l'étranger	58	2	5	0	15	80
6 - Conjoint français, né à l'étranger, de deux parents nés à l'étranger	283	146	57	39	267	792
Ensemble des couples mixtes	988	454	285	108	927	2 762

Source : Enquête DREES PPM, 1ère vague (2006). Exploitation : DPM & B. Collet.

Ministère de l'immigration,
de l'intégration,
de l'identité nationale
et du
développement solidaire

101, rue de Grenelle
75323 Paris cedex 07
Tel : (33) 1.70.38.24.62
Fax : (33) 1.70.38.27.88

Infos migrations n° 2 - novembre 2008 Mixité franco-étrangère : quelle réalité sociale ?

L'ensemble des numéros parus est disponible et téléchargeable sur le site :

<http://immigration.gouv.fr/ressources/statistiques>

Directeur de publication : Jean-Patrick Bernard

Rédactrice en chef : Nicole Cadelnel

Maquette : Evelyne Coirier